



Fléchez votre taxe vers
les écoles des HCL,
c'est faire le choix d'investir
dans l'avenir et de soutenir
les professionnels de santé
de demain.

HCL
HOSPICES CIVILS
DE LYON

LA
FORMATION

TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

SOUTENEZ LES INSTITUTS DE FORMATION DES HCL

Verser sa taxe d'apprentissage aux instituts de formation aux HCL, c'est nous permettre de développer nos programmes éducatifs et l'environnement d'apprentissage.

SUIVEZ LES HOSPICES CIVILS DE LYON SUR :



www.chu-lyon.fr

FONDATION
HCL
HOSPICES CIVILS
DE LYON

Dons, legs, assurance-vie
<https://fondationhcl.fr>

En tant qu'entreprise privée, vous êtes soumis au paiement de la taxe d'apprentissage. Le solde de cette taxe reste le seul impôt pour lequel vous êtes libres de choisir le bénéficiaire. Le verser aux Hospices Civils de Lyon, c'est faire le choix d'investir en faveur du système de santé en France, de participer à l'optimisation des conditions de formations et de favoriser l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle des étudiants de notre région.

En tant que deuxième CHU de France, nous formons chaque année plus de 1700 étudiants paramédicaux (infirmier, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, manipulateur en radiologie, aide-soignant, préparateur en pharmacie hospitalière ambulancier, assistant de régulation médicale), au sein de 11 écoles et instituts. Ainsi 9 filières de formation bénéficient de la rétribution de la taxe d'apprentissage.

<https://teamhcl.chu-lyon.fr/formation-aux-carrieres-de-sante>

POURQUOI LA VERSER AUX HCL ?

- Pour participer au renforcement du système de santé en France en aidant un acteur majeur de la formation dans ce domaine
- Pour permettre l'optimisation des conditions de formation
- Pour favoriser l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle des étudiants de notre région

QU'EST-IL POSSIBLE DE FINANCER ?

La taxe d'apprentissage permet à nos instituts de financer :

- Le matériel pédagogique
- Le développement des formations initiales technologique et professionnelles hors apprentissage
- L'insertion des étudiants dans le monde du travail

Pour exemple en 2023, l'argent récolté nous a permis d'acquérir du matériel pédagogique, tel que : coussinets d'apprentissage de ponction veineuse, peaux de remplacement pour bras d'entraînement (injection intraveineuse et perfusion), stéthoscope double enseignement, modèle de pose d'implant RITA, contenu d'un sac de matériel d'urgence, simulateur de perfusion intraveineuse (kit de 5 dispositifs).

COMMENT FONCTIONNE LE VERSEMENT DE LA TAXE ?

Depuis 2023, les modalités de versement ont changé. Les entreprises peuvent verser leur contribution via la plateforme SOLTEA jusqu'en décembre 2024. Vous pouvez choisir comme bénéficiaire un des instituts de formations HCL habilité à collecter la taxe d'apprentissage à partir du moteur de recherche. Il suffit d'indiquer la raison sociale de l'institut de votre choix, son UAI et son numéro de SIRET :

IBODE Infirmier de bloc opératoire	SIRET 26690027301041	UAI : 0692523T
IFSI et IFAS Clémenceau Infirmier et aide-soignant	SIRET 26690027300449	UAI : 0692523T
CFPPH Préparateur de pharmacie hospitalière	SIRET 26690027300175	UAI : 0692984U
IFA, IFAS, IFMEM, IADE et IFSI Esquirol Ambulancier, aide-soignant, manipulateur en radiologie, infirmier anesthésiste et infirmier	SIRET 26690027300183	UAI : 0692984U

Accès à la plateforme SOLTEA , ICI >



NOS CHIFFRES

11
instituts et écoles
de formation

748
diplômes d'état
délivrés par an

+1700
étudiants en formation
paramédicale par an

+90
cadres formateurs
et cadres supérieurs
permanents



8
filières de
formation
en santé



5
préparations aux
concours : Aides-soignants,
Ambulanciers, Infirmiers de
Bloc opératoire, Infirmiers
Anesthésistes, Préparateurs
en pharmacie hospitalière